

L'ETUDE NOTARIALE 14 PYRAMIDES NOTAIRES ET LA START-UP LEGALIFE.FR NOUENT UN PARTENARIAT STRATEGIQUE

14 PYRAMIDES NOTAIRES annonce avoir conclu un partenariat avec **LEGALIFE.FR** se matérialisant notamment par une prise de participation des notaires associés dans la plateforme en ligne.

L'ASSOCIATION DE DEUX EXPERTS COMPLÉMENTAIRES

En combinant l'expertise de professionnels d'une étude notariale parmi les plus importantes de la place avec les innovations numériques développées par une start-up pionnière dans l'offre de services juridiques en ligne, **14 PYRAMIDES NOTAIRES** et **LEGALIFE** ambitionnent de proposer à leurs clients de nouvelles pratiques dans les secteurs du notariat et du droit immobilier.

Créée par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, **LEGALIFE**, acteur majeur du paysage des LegalTech en France, propose une solution de rupture dans la rédaction de contrats.

Regroupant 23 notaires et 120 collaborateurs, **14 PYRAMIDES NOTAIRES** est l'une des principales études intervenant dans les secteurs clés de l'immobilier institutionnel et du financement, de l'aménagement, de la promotion immobilière et de l'ingénierie patrimoniale.

UN PARTENARIAT À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE LA RÉVOLUTION DU NUMÉRIQUE

Les associés de 14 PYRAMIDES NOTAIRES : « Nous nous réjouissons de ce partenariat qui démontre notre volonté d'être proactifs face aux enjeux de la révolution numérique. Notre expertise métier associée à **LEGALIFE**, start-up dynamique et innovante, va nous permettre de proposer de nouveaux services et contribuer à la transformation digitale du métier de notaire. »

Thomas Rivoire, co-fondateur de LEGALIFE : « L'entrée au capital des associés d'un leader du notariat comme 14 Pyramides Notaires est une étape importante pour **LEGALIFE**. Ce rapprochement va nous permettre d'accélérer notre développement et notamment notre offre de services numériques à destination des notaires et de leurs clients. »

Cet accord est le fruit d'une première initiative commune vers les promoteurs immobiliers leur permettant la signature dématérialisée et sécurisée des contrats de réservation, la création simultanée d'un espace client et d'un outil de suivi en ligne de chaque réservation jusqu'à la signature de la VEFA, outil partageable entre tous les interlocuteurs du dossier (promoteur, commercialisateur, notaires, banques).